

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.348.928, un actif net de D : 4.326.709 et un bénéfice de D : 17.997, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par Amen Bank représentent à la clôture de l'exercice 12,27% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>3 255 048</u>	<u>3 149 528</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 429 495	1 335 653
Obligations et valeurs assimilées		1 624 153	1 621 077
Titres OPCVM		201 400	192 798
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 093 880</u>	<u>2 199 506</u>
Placements monétaires	5	499 759	1 499 714
Disponibilités		594 121	699 792
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>1 700</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 348 928</u>	<u>5 350 734</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	16 766	77 813
Autres créditeurs divers	9	5 453	447
TOTAL PASSIF		<u>22 219</u>	<u>78 260</u>
ACTIF NET			
Capital	12	4 275 570	5 266 099
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		9	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		51 130	6 372
ACTIF NET		<u>4 326 709</u>	<u>5 272 474</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 348 928</u>	<u>5 350 734</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	88 123	87 110
Dividendes		14 697	35 426
Revenus des obligations et valeurs assimilées		73 426	51 684
Revenus des placements monétaires	7	35 935	43 035
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		124 058	130 145
Charges de gestion des placements	10	(59 851)	(108 765)
REVENU NET DES PLACEMENTS		64 207	21 380
Autres charges	11	(9 888)	(8 504)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 319	12 876
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 189)	(6 504)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 130	6 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 189	6 504
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		134 923	53 477
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(150 297)	397 475
Frais de négociation		(20 948)	(38 798)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 997	425 030

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	17 997	425 030
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	54 319	12 876
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 923	53 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(150 297)	397 475
Frais de négociation	(20 948)	(38 798)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(5 347)	(49 472)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(958 415)	3 563 945
Souscriptions		
- Capital	41 308	4 342 028
- Régularisation des sommes non distribuables	(226)	284 388
- Régularisation des sommes distribuables	358	36 647
Rachats		
- Capital	(1 043 831)	(1 039 670)
- Régularisation des sommes non distribuables	48 331	(50 062)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 566)	(11 958)
- Droits de sortie	211	2 572
VARIATION DE L'ACTIF NET	(945 765)	3 939 503
ACTIF NET		
En début de période	5 272 474	1 332 971
En fin de période	4 326 709	5 272 474
48 105		
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	32 636	9 293
En fin de période	26 423	32 636
	163,748	161,554
VALEUR LIQUIDATIVE	163,748	161,554
TAUX DE RENDEMENT	1,48%	14,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 3.255.048 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		1 215 750	1 429 495	33,04%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	1 215 750	1 429 495	33,04%
ARTES	5 000	46 600	48 010	1,11%

ADWYA	10 000	69 794	70 420	1,63%
ASTREE	1 000	84 862	72 000	1,66%
CARTHAGE CEMENT	94 785	266 232	384 164	8,88%
MONOPRIX	1 000	28 028	28 316	0,65%
SALIM	9 500	246 066	284 962	6,59%
TELNET	30 000	207 476	262 980	6,08%
TPR	46 823	266 692	278 643	6,44%
Titres OPCVM	-	200 022	201 400	4,65%
Actions des SICAV		200 022	201 400	4,65%
FCP VIVEO	582	65 026	67 009	1,55%
FCP SERENA	400	40 317	39 108	0,90%
FIDELITY SICAV	900	94 679	95 283	2,20%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 513 618	1 624 153	37,54%
<u>Obligations de sociétés</u>		30 000	31 152	0,72%
Emprunt Amen Bank	500	30 000	31 152	0,72%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 219 118	1 245 876	28,80%
- BTA 03/2019	300	306 000	315 590	7,29%
BTA 07/2017	275	295 900	299 350	6,92%
BTA 03/2012	100	103 468	104 151	2,41%
BTA 03/2016	500	513 750	526 785	12,18%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		264 500	347 125	8,02%
BTZC 10/2016	500	264 500	347 125	8,02%
TOTAL		2 929 390	3 255 048	75,23%
Pourcentage par rapport au total actifs				74,85%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	2 974 526	106 697	68 305	3 149 528	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	3 064 375			3 064 375	
Titres OPCVM	1 265 936			1 265 936	
<u>* Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(3 123 648)			(3 123 648)	(158 995)
Titres OPCVM	(1 246 799)			(1 246 799)	8 698
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
<u>* Plus ou moins values</u>					
Actions cotées			153 115	153 115	
Titres OPCVM			(10 534)	(10 534)	
Bon du trésor assimilables			(7 658)	(7 658)	
<u>* Intérêts courus</u>					
		15 733		15 733	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	2 929 390	122 430	203 228	3 255 048	(150 297)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 499.759 et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 08/01/2011 (au taux de 3,10%)	Amen Bank	499 656	499 759	11,55%
TOTAL		499 656	499 759	11,55%
Pourcentage par rapport au total actifs				11,49%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2011 à D : 88.123 contre D : 87.110 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	14 064	30 330
des titres OPCVM	633	5 096
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	1 269	1 538
intérêts des BTA et BTZC	72 157	50 146
TOTAL	88 123	87 110

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 35.935 contre D : 43.035 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2011	2010
Intérêts des certificats de dépôts	27 168	36 093
Intérêts des dépôts à vue	8 767	6 942
TOTAL	35 935	43 035

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 16.766 contre un solde de D : 77.813 au 31 décembre 2010, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	12 888	74 208
Rémunération du dépositaire	1 093	1 293
Rémunération du CAC	2 785	2 312
Total	<u>16 766</u>	<u>77 813</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 5.453 contre un solde de D : 447 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	270	447
Retenue à la source	5 183	-
Total	<u>5 453</u>	<u>447</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 59.851, contre un solde de D : 108.765 au 31 décembre 2010, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	54 410	104 271
Rémunération du dépositaire	5 441	4 494
Total	<u>59 851</u>	<u>108 765</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 9.888 contre un solde de D : 8.504 au 31 décembre 2010, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CAC	5 164	4 266
Rémunération du CMF	4 611	3 809
Services bancaires et assimilés	113	82
Autres	-	347
Total	<u>9 888</u>	<u>8 504</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	5 266 099
Nombre de parts émises	32 636
Nombre de copropriétaires	50

Souscriptions réalisées

Montant	41 308
Nombre de parts émises	256
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(1 043 831)
Nombre de parts rachetées	(6 469)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(150 297)
Régularisation des sommes non distribuables	48 105
Droits de sortie	211
Frais de négociation	(20 948)

Capital au 31-12-2011

Montant	4 275 570
Nombre de parts	26 423
Nombre de copropriétaires	39

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,695	3,988	3,655	4,269	5,769
Charges de gestion des placements	(2,265)	(3,333)	(1,749)	(1,922)	(1,727)
Revenus net des placements	2,430	0,655	1,907	2,346	4,042
Autres produits	-	-	-	0,025	-
Autres charges	(0,374)	(0,261)	(0,266)	(0,471)	(0,298)
Résultat d'exploitation (1)	2,056	0,395	1,640	1,900	3,744

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,121)	(0,199)	0,326	(0,002)	(0,155)
Sommes distribuables de l'exercice	1,935	0,195	1,966	1,897	3,589
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	5,106	1,639	2,140	(0,276)	-1,032
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,688	12,179	6,002	12,556	10,255
Frais de négociation	(0,793)	(1,189)	(1,431)	(1,519)	(0,658)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,375	12,629	6,713	10,761	8,565
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,681	13,023	8,352	12,661	12,309
Droits de sortie	0,008	0,079	0,024	5,624	1,564
Résultat non distribuable de l'exercice	1,367	12,708	6,736	16,385	10,129
Régularisation du résultat non distribuable	1,821	7,180	2,028	(9,393)	(2,054)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,454	19,888	8,764	6,992	8,075
Valeur liquidative	163,748	161,554	143,438	134,606	129,307
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,39%	2,19%	1,26%	1,46%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,17%	0,19%	0,36%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,19%	0,13%	1,41%	1,44%	2,89%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.